



Développer l'offre touristique adaptée

Pour la clientèle en situation de handicap, la marque TOURISME & HANDICAP c'est :

- une information fiable, homogène et objective sur l'accessibilité
- un maximum d'autonomie, en regard des quatre grandes familles de handicap : auditif, mental, moteur et visuel.
- un accueil de qualité et adapté
- une démarche volontaire du prestataire pour passer du « **Pouvoir accueillir** » que valide la loi, au « **Vouloir accueillir** ».

Alsace Destination Tourisme vous propose :

- un accompagnement dans votre mise en conformité aux critères de Tourisme et Handicap
- l'évaluation de votre site à partir de critères édictés par la Direction Générale des Entreprises et l'Association Tourisme et Handicaps
- la préparation de votre dossier avant passage en commission
- la mise en relation avec les services de l'État en vue de l'attribution de la marque.

Vos avantages :

- la reconnaissance de vos efforts en faveur de l'accessibilité
- une information fiable sur les 4 grandes familles de handicap
- la réponse à la demande des personnes en situation de handicap
- la garantie d'un accueil efficace et adapté aux besoins indispensables des personnes handicapées.

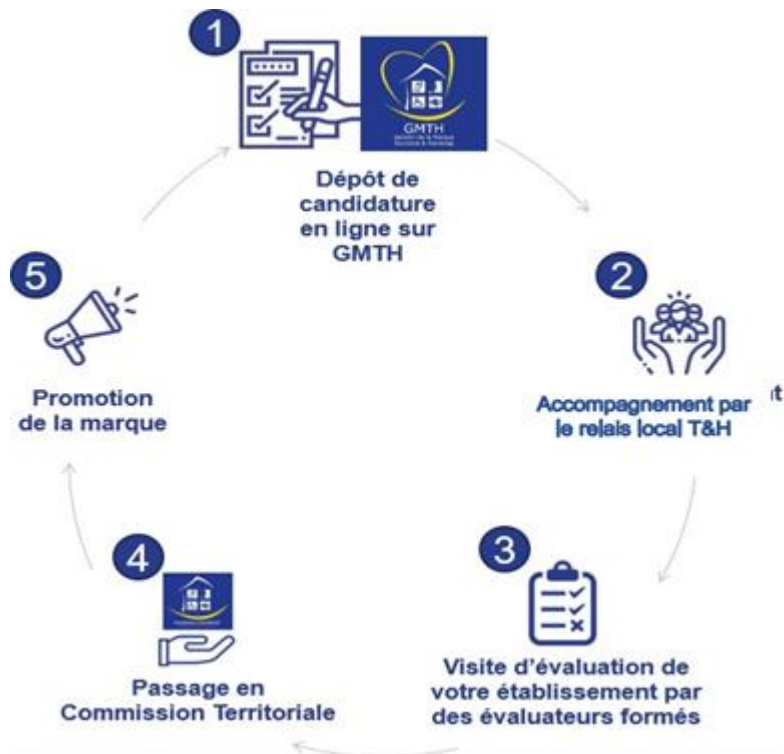
Les conditions :

- Répondre aux cahiers des charges de référence
- Être conforme aux critères relatifs à deux déficiences au minimum

Obtenir la marque :

- Prendre contact avec ADT pour obtenir les informations nécessaires au dépôt de candidature ou de renouvellement de la marque :
 - ↳ Par mail
 - ↳ Par téléphone
- Les démarches se feront ensuite en ligne sur le site : <https://www.tourisme-handicap.gouv.fr>

**Les étapes pour l'obtention
de la marque Tourisme & Handicap :**



Validation de la marque :







- Présentation à une commission régionale
- Validation de la marque nationale « Tourisme et Handicap » pour deux, trois ou quatre familles de handicap (auditif, mental, moteur et visuel).
- Obtention pour 5 ans, justifiée par une notification.

Affichage :




Une plaque peut être louée auprès de l'Association Tourisme et Handicaps (200 € HT pour 5 ans), la location est automatiquement renouvelable. [Télécharger le bon de commande ici.](#)

Contacts :

Hébergements et entreprises :

<p>Pour le 68 :</p> <p> Sabine NAEGEL</p> <p> 03 89 20 45 80</p> <p> sabine.naegel@adt.alsace</p>	<p>Pour le 67 :</p> <p> Sandrine SEHR</p> <p> 03 88 15 45 69</p> <p> sandrine.sehr@adt.alsace</p>
---	---

Sites de visites (musées, châteaux, lieux de mémoire, parcs à thème, etc.) et offices de tourisme :

<p>Pour toute l'Alsace :</p> <p> Charline DELHAUTAL</p> <p> 03 88 15 45 87</p> <p> charline.delhautal@adt.alsace</p>
